



DELIBÉRATION N° 50/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 avril 2023.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER
Mme Christina ZELUS par M. Joël DE AMORIN
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS
M. Alexis VALLENT par M. Nicolas BONJEAN

Etaient absents :

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Organisation et
financement de la Formation de
Prévention et Secours Civique de
Niveau 1**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

L'article L721-1 du code de la Sécurité Intérieure, affirme entre autres que « *Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. Quiconque porte assistance de manière bénévole à une personne en situation apparente de péril grave et imminente est un citoyen sauveteur [...]. Le citoyen sauveteur effectue, jusqu'à l'arrivée des services de secours, les gestes de premiers secours (...).*

La formation de Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) consiste à former toute personne dès l'âge de 10 ans à la prévention des risques et à reproduire les gestes de premiers secours. Cette formation est certifiante et reconnue à l'échelle nationale et européenne sur la base d'un certificat obtenu à l'issue d'un nombre de 7h d'apprentissages.

A ce titre, la Commune de Volvic, en cohérence avec le Projet Educatif de Territoire (PEDT), souhaite proposer cette formation aux jeunes Volvicois. Particulièrement utile dans le secteur de l'animation, cette formation sera en priorité proposée aux jeunes Volvicois inscrits au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) sur la Commune de Volvic ainsi qu'aux jeunes

suivis par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence (ADSEA) et la Mission locale.

Cette action se situe, notamment, dans le prolongement de l'initiation proposée dans le cadre du passeport du Civisme et du Conseil Municipal des Jeunes.

Le coût total de cette formation qui est prévue le 13 mai 2023 et qui est destinée à 20 jeunes est de 800€ TTC, soit 40€ TTC par personne.

Il est souhaité que la Commune de Volvic prenne en charge 50% du coût de la formation pour chaque jeune, soit 20€ par personne formée.

Ainsi, le Conseil Municipal, Emmanuel DENIS entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'organiser cette formation dans les conditions exposées ci-dessus ;
- De prendre en charge, pour chaque jeune formé, 50 % du coût de la formation, soit 20€ par personne, pour un coût total de 400€TTC, le solde restant à la charge des représentants légaux des jeunes.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet sont prévus et inscrits au budget 2023 de la collectivité.

A l'issue de la formation, la collectivité émettra un titre de recette à l'encontre des représentants légaux de chaque jeune formé.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :
Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT